




La Ville de Beauvais vous propose plusieurs salles municipales en location pour faciliter l'organisation de vos événements, de toutes ces grandes occasions qui marquent nos vies.

Parce que nous voulons

encourager les rencontres, créatrices de liens, et parce que « de petites occasions sont souvent à l'origine de grandes entreprises », disait le grand orateur grec Démosthène.

Dans chaque quartier de Beauvais, nous vous proposons une solution de proximité, pour toutes sortes de moments partagés, que ce soit dans le cadre privé (anniversaires, mariages, départs en retraite, réunions familiales...) ou professionnel.

Le service Vie Associative et Patrimoine Locatif est à votre disposition pour satisfaire vos attentes.


Caroline Cayeux

Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais



LOCATION DE SALLES MUNICIPALES (PARTICULIERS & PROFESSIONNELS)

Service Vie Associative et Patrimoine Locatif



Maison des Services et des Initiatives « Harmonie »

25 rue Maurice Segonds 60000 BEAUVAIS

03 44 79 42 93 • reservation-patrimoine@beauvais.fr



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

8h30h-12h / 13h30-17h



LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

PRÉ-RÉSERVATION

Pour poser une option de réservation, nous vous conseillons de nous contacter au moins 3 mois avant la date de votre manifestation.

RÉSERVATION

Après avoir vérifié la disponibilité de la salle, il vous faudra compléter la fiche de réservation et la retourner au **service Vie Associative et Patrimoine Locatif**, au moins 1 mois avant la date de la location.

Le demandeur devra obligatoirement accompagner cette fiche des pièces suivantes :

Une attestation d'assurance au nom du locataire, qui couvre les risques locatifs du lieu occupé ainsi que la responsabilité civile pour la période occupée.

La garantie doit couvrir toute détérioration des biens confiés.

Un chèque de caution de 50% du tarif de location à l'ordre du Trésor Public, qui sera encaissé. La caution sera remboursée à l'issue de la période d'occupation, si aucun dégât n'a été constaté et que les locaux sont restitués dans l'état de propreté et d'agencement dans lesquels ils ont été trouvés.

Des espèces ou un chèque à l'ordre du Trésor Public pour le règlement de la redevance.

Une photocopie de la carte d'identité au nom du locataire.

ATTENTION : TOUTES LES SALLES
SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS

	CAPACITÉ	TARIFS journalier / week-end	HORAIRES*	CUISINE ÉQUIPÉE (sans vaisselle)
QUARTIER SAINT-JEAN				
Espace Hector Berlioz 4, rue Hector Berlioz	90 pers.	--/252€	WE	OUI
QUARTIER ARGENTINE				
Salle Michel Gorin Avenue Jean Moulin	80 pers.	151/252€	●	OUI
Salle Argentine 11, rue du Morvan	210 pers.	151/252€	●	OUI
QUARTIER MARISSSEL				
Salle Claude Delhaye 6, rue Jean Jaurès	55 pers.	101/151€	●	OUI
QUARTIER VOISINLIEU				
Salle des Fêtes de Voisinlieu 163, rue de Paris	55 pers.	101/151€	●	NON
QUARTIER SAINT-JUST-DES-MARAIS				
Salle des Fêtes de Saint-Just-des-Marais 192, rue de Saint-Just-des-Marais	55 pers.	101/151€	●	OUI

MISE À DISPOSITION DES SALLES

- JOURNALIÈRE > 1 jour au choix : du lundi au vendredi
- POUR LE WEEK-END > 2 jours obligatoires : samedi et dimanche

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Toutes les salles disposent d'un accès PMR
- Un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi par le gardien et signé par les deux parties, à chaque occupation de salle.
- Le nettoyage de la salle et des espaces utilisés (parties communes, toilettes, cuisine, parking) doit être fait par le locataire avant la restitution des clés et l'état des lieux de sortie. Dans le cas contraire, une entreprise de nettoyage interviendra aux frais du locataire indécidat.

*HORAIRES

- **WE** Le WEEK-END uniquement :
Samedi : de 8h30 à 3h
Dimanche : de 8h30 à 22h
- **En semaine** : de 8h30 à 22h
Samedi : de 8h30 à 3h
Dimanche : de 8h30 à 22h
- **En semaine** : de 8h30 à 22h
Samedi : de 8h30 à minuit
Dimanche : de 8h30 à 22h